Université Paris Cité

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFGSM3 : Année universitaire 2023-2024

✓ PREAMBULE

Le présent règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFGSM3 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité pour l'année universitaire 2023-2024.

L'année de DFGSM3 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la troisième année :

PASS/L.AS1 :	Semestres 1 & 2 = 60 crédits ECTS
DFGSM2 :	Semestres 3 & 4 = 60 crédits ECTS
DFGSM3 :	Semestres 5 & 6 = 60 crédits ECTS

✓ ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET PRATIQUES

La formation obligatoire comprend des Unités d'Enseignement (UE du tronc commun et UE libres obligatoires). Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE du tronc commun et UE libres obligatoires).

Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs, et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

La formation obligatoire comprend également :

- **des stages hospitaliers (stage médico-technique et stage d'immersion)**
- **un apprentissage sur les plateformes de simulation iLumens (Atelier Relation Medecin Malade « Atelier 1er contact » et « Atelier Jeux de Rôle », AFGSU, gestes techniques : ponction pleurale, d'ascite, articulaire, veineuse, artérielle, lombaire ; suture).**

Les enseignements dirigés (ED) se font par groupes d'étudiants, qui sont constitués par la scolarité en début de semestre. **Tout changement de groupe doit faire l'objet d'une demande préalable à la scolarité, avec présentation de justificatifs.** Aucune modification de groupe ne peut se faire au moment des ED par décision propre de l'étudiant.

Tout justificatif d'absence en stage, aux ateliers de simulation ou en ED doit parvenir à la scolarité, au plus tard dans les 48 heures suivant l'absence, pour être prise en compte (certificats médicaux…).

Responsables pédagogiques d'année : Prs CAZES Aurélie et RENAUD Bertrand

Université Paris Cité

I- PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

A-UE DU TRONC COMMUN

Sem 1	Intitulé	Durée enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal / Sous-épreuves	Durée
Evaluation en fin de semestre 1						
UE1	Neuro Sensoriel	CM 20h ED 2h	3	Ophtalmologie : A. Couturier A. Daruich ORL : B. Verillaud	2 sous épreuves de QI et/ou DP : 1. Ophtalmologie 2. ORL	1H30 (45' OPH+ 45' ORL).
UE2	Revêtement cutané	CM 12h ED 3h	2	S. Aractingi V. Descamps	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H
UE3	Cancérologie	CM 20h	3	S. Culine M. Battistella J. Lehmann-Che	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H30
UE4	Epidémio-Biomed LCA	CM 12h ED 6h	4	AS. Jannot C. Laouenan Viet-Thi Tran RD : AS. Jannot	Validation en un seul bloc de DP et/ou QI	1H
UE5	Anglais	ED 20h	3	J. Powel A. Labruère	Session 1 : 40 % cas clinique à l'oral + 60 % examen terminal écrit Session 2 si note globale de session 1 < 10/20 : oral si note session 1 < 10/20 et/ou écrit si note session 1 < 10/20, les notes de session 1 ≥ 10/20 étant reporté en session 2	30 min 1H
UE6	Génétique médicale	CM 6h ED 4,5h	2	E. Tournier-Lasserve S. Romana RD : JM Dupont	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H
UE7	Uro-Néphrologie	CM 31h ED 9h	4	A. Masson-Lecomte M. Flamant A. Karras E. Daugas RD: M. Flamant	3 sous-épreuves DP ou QI . Sémiologie . Physio Pharmaco . HAE Anat Radio	1H30
UE8a	Neuro-Psychiatrie S1 (Physio Pharmaco, HAE Anat Radio)	CM 36,5h ED 4h	4	D. Calvet N. Kubis P. Lavallée B.Chaumette RD : B. Chaumette	2 sous-épreuves de DP ou QI . Physio Pharmaco . HAE Anat Radio	2H

UE 15	Santé Numérique	12h	2	R. Tsopra	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H
Stage médico technique	Stage médico-technique	5 demi-journées	3[1]	C. Kannengiesser V. Verkarre	Validation par la présence obligatoire aux séances	NA
TOTAL			**30**			

Sem 2	Intitulé	Durée enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal -Sous-épreuves	Durée
Evaluation au demi-semestre 2						
UE8b	Neuro-Psychiatrie S2 (Sémiologie)	16,5h	2	D. Calvet N. Kubis P. Lavallée B.Chaumette RD : B. Chaumette	2 sous-épreuves de DP ou QI . Sémiologie neurologique . Sémiologie psychiatrique	**1h20**
UE9	Ethique et Humanités	CM 20h	4	JF. Alexandra C. Lefève MF. Mamzer RD: JF. Alexandra	Validation en un seul bloc : Questions Isolées type QROL	1H
UE12	Appareil Locomoteur	CM 20h ED 4,5h	3	E. Ferrero A-L. Simon A. Latourte	3 sous-épreuves de QI et/ou DP . Anatomie Radio-anatomie . Sémiologie . Histologie Physio Pharmacologie	1H30
Evaluation en fin de semestre 2						
UE10	Urgence - AFGSU	CM 12h	3	P. Plaisance B. Vivien	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
UE11	Agents Infectieux	CM 11,5h Capsules 13h ED 20h	4	J-L. Mainardi S. Bonacorsi D. Descamps E. Dannaoui	3 sous-épreuves de QI et/ou DP . Bactériologie-hygiène . Virologie . Parasito-mycologie	2H
UE13	Ateliers relation médecin malade	ED 4,5h	2	D. Vodovar MA. Piot L. Dufayet C. Tlemsani	Validation à la présence aux 2 ateliers de simulation en session 1	4,5H
UE14	Anatomie et Cytologie Pathologique-Pratique (ACPP)	7 ED 1 CM 12,5h	2	V. Verkarre P. Sohier	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
Stage d'immersion			4^2	J-B Arlet V. Houdouin D. Arangalage		
SESAN	Service sanitaire	CM 2,5h ED 16h	6	C. Carette A. Faye A. Frachon	Présence aux ED et Validation de la semaine d'action	
TOTAL			**30**			

Le nombre d'heures de cours et ED est donné à titre indicatif et peut faire l'objet de modifications

mineures.

QI : Questions isolées (question à réponses multiples (QRM) – question à réponse unique (QRU) – question à meilleure réponse (QMR) - Zonage – test de concordance de script (TCS) – question à réponse ouverte et concise (QROC) – question à réponse ouverte et longue (QROL))
DP : Dossiers Progressifs

[1] Stage médico-technique : Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être envoyée sous format dématérialisé avant le XX/YY/ZZ, délai de rigueur.

[2] Stage immersion : Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être envoyée sous format dématérialisé avant le XX/YY/ZZ, délai de rigueur.

Référentiel

Chaque Unité d'Enseignement devra mettre à disposition des étudiants en début du semestre correspondant un document écrit reprenant l'ensemble du contenu pédagogique théorique de formation dispensé.

Enseignements Dirigés

Certaines UE proposent une formation sous forme d'Enseignements Dirigés (ED). Ces ED sont obligatoires et pourront faire l'objet d'un contrôle de présence, éventuellement sous la forme de la participation effective à des tests de connaissance en cours d'ED, effectués à partir du matériel de l'étudiant (téléphone, ordinateur portable). La présence aux ED pourra être transmise au jury pour aide à la décision le cas échéant. Les étudiants doivent se munir du matériel technique nécessaire pour chaque ED.

Certaines UE pourront faire l'objet d'un contrôle continu (CC ; voir tableau ci-dessus) dont la note participera à la note de l'examen terminal de session 1.

Certaines UE proposent à certains étudiants de suivre des ED sous forme d'apprentissage par problème (APP/ PBL – problem-based learning pour les groupes anglophones) à la place des ED classiques.

B- UE LIBRE OBLIGATOIRE ET ENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Les étudiants doivent valider **un seul enseignement libre obligatoire.**
Au DFGSM3, l'UE libre obligatoire prend la forme du **SESAN** (qui inclut un choix d'option thématique d'application), sauf pour les étudiants ayant déjà validé le SESAN.

Les enseignements supplémentaires (au-delà des 60 ECTS nécessaires la validation de l'année) pris par les étudiants (ECO, PIR S3, S4, …) pourront être valorisés au titre du parcours de formation lors d'un jury dédié.

L'enseignement supplémentaire fera l'objet d'une campagne d'inscription. Sauf exception, aucune modification d'inscription ne pourra être effectuée au décours de cette campagne.

Université Paris Cité

Liste des enseignements supplémentaires optionnels (6 ECTS chacun)

Intitulé ECO	Responsable	Volume horaire	Contrôle des connaissances	Durée examen	Capacité d'accueil	Semestre
Parcours d'Initiation à la Recherche (PIR)						
- 62 UE du PIR (de 6 ECTS chacune, à l'exception des UE « Méthodes en évaluation des risques environnementaux » et « Base de données en santé », chacune comptant pour 3 ECTS) issues de 11 parcours thématisés* sont proposées au 1ier et 2e semestre. **Biologie Cellulaire ; Génétique ; Immunologie, Neurosciences, Santé Publique ; Pharmacologie/Physiologie ; Oncogénèse ; Circulation, hémostase et vaisseaux ; Imagerie ; Microbiologie ; Ethique et santé.* - Les modalités d'enseignement de ces UE, volume horaire, capacité d'accueil et contrôle des connaissances sont détaillées dans le MCC du PIR 2022-2023.						
Enseignements complémentaires optionnels (ECO) Une variété d'enseignements d'ouverture est proposée au choix. Les modalités d'enseignement des ECO, volume horaire, capacité d'accueil et contrôle des connaissances, sont détaillées ci-dessous et précisées dans les fiches dédiées disponibles sur Moodle. Il est à noter que ces enseignements peuvent avoir lieu dans des sites de l'UFR de Médecine autres que Bichat ou Villemin. La liste des ECO est indicative. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction des effectifs inscrits. Sauf mention contraire l'effectif minimal pour ouverture de l'ECO est de 10 étudiants inscrits ou bien l'effectif doit représenter a minima 25% de la capacité d'accueil						
Activités Physiques, Sportives, Artistiques et Santé	P. DECQ	15h (19 x 45 min CM + 2 x 2h ED + 2 x 3h (pratique sportive)) Commun au DFGSM2	Session 1 : Partie théorique : la présence au cours, contrôlée par émargement, comptera pour 30% de la note finale, les 70% restant seront sur les contrôle final par QRM. La présence aux 2 ED organisés par le département de médecine générale étant strictement obligatoire (sauf absence dument justifiée) Partie pratique : inscription obligatoire à une UE du deuxième semestre du service des sports, ce qui correspond à 12 séances dans le semestre (les séances étant habituellement de deux heures en fin de journée), avec 3 absences autorisées si elles sont dument justifiées Session 2 : identique.	40 min	170	**S2**
Allemand	O. SITBON	15h (3 x 5h ED) Commun au DFGSM2	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral Session 2 : identique.	15 min	10	**S2**
Approche transculturelle de la relation médecin/malade	M-R. MORO	15h (5 x 3h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de d'un oral (50%) + présence (50%) Session 2 : 1 épreuve sous forme d'écrit analyse de situation	Session 1 : 2h Session 2 : 1h	50	**S2**
Debating in English	J. POWEL	36h Commun au DFGSM2	Assiduité, participation active aux ateliers, prise de responsabilité dans le cadre des débats. Session 2 : identique un oral	30 min	**20**	**S1 et S2**
Espagnol médical scientifique	A. DARUICH-MATET	15h (4 x 1h CM + 5 x 2h autre modèle)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Mémoire/Rapport final (75%) + présence (25%) Session 2 : identique	1h	20	**S2**

Evolution et développement	R. KHONSARI	15h (12 x 1h CM + 3h de visite)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral et de questions en binôme ou trinôme. Session 2 : identique	15 min	**30**	**S2**
Histoire de la médecine	C. HAREL	15h (sur les deux semestres pour l'ensemble des étudiants : 5 samedis de 9H30 à 12H30 ; à Necker) Commun au DFGSM2	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit d'un texte restitué oralement dans un cadre réflexif sur un des cours proposés. Rédaction préalable sur deux feuillets d'une analyse réflexive liée à un sujet (au regard des éléments du cours disponible près du candidat). Restitution devant un jury par lecture de la synthèse écrite du candidat. Session 2 : un oral sur une réflexion d'ensemble, sujet au choix	1h Session 2 : 10min	**100**	**S2**
Introduction à la recherche en santé par la communication scientifique	C.ALBERTI	15h (6h de CM + 4h de ED + 6h de colloque)	Session 1 : une épreuve sous forme d'un mémoire, un oral et la participation au groupes de travail. Session 2 : un oral.	30 min Session 2 : 30min	**20**	**annuel**
Langue des signes 2	M. LE BRAS	26h (13 CM-ED de 2h - séances interactives comportant enseignement et pratique)	Session 1 : 1 examen terminal sous forme d'évaluation individuelle des bases de la LSF (75%) + Assiduité (25%) Echanges/test de compétences linguistiques. Session 2 : identique (la note obtenue à l'oral est conservée à hauteur de 15%) + Evaluation individuelle = 75% (reprise 25% d'assiduité) Echanges/test de compétences linguistiques.	15 min	**30**	**S2**
Médecine et société ENS	R. KHONSARI	15h CM Commun au DFGSM2	Session 1 : une épreuve sous forme d'un oral + questions (possible en binôme). Session 2 : identique.	15 min	**5**	**S2**
Médecine et société au cinéma. Histoire, philosophie, sciences sociales	C. LEFEVE	15h (4x2h de CM + Visionnage sur Moodle de 4 films de long métrage (10h) et de 4 capsules vidéos de 30 min (2h)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 2 à 3 QR par épreuve. Session 2 : identique.	2h	**30**	**S2**
Médecine moléculaire	M. LE BRAS J. LEHMANN-CHE	15 h CM Commun au DFGSM2	Session 1 : 1 examen terminal sous forme d'écrit (QROL +/- QRM) et 1 restitution orale de présentation d'analyse d'article. Ecrit 1h (85%) et Oral 15 min (15%). Session 2 : 1 examen terminal sous forme d'écrit (QROL +/- QRM) (la note obtenue à l'oral est conservée à hauteur de 15%). Ecrit (85%).	1h15 Session 2 : 1h	**30**	**S2**
Pathologie	A. SANNIER	14h (7 séances de travail de 2h dans le service d'anatomie pathologique du médecin encadrant)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral (présentation orale + questions) (75%) + présence (25%). Session 2 : identique	20 min	**14**	**S2**

UE engagement pédagogique : Initiation au tutorat PBL/APP	E. Macintyre V. Nagy	20h, 10 séances de 2h au second semestre	Contrôle continu. Production attendue : 1 cas clinique (en français ou en anglais) avec un cahier/corrigé de tuteurs et un quiz correspondant et des ressources complémentaires, 1 grille d'évaluation d'observation de cours	***CC***	***15***	**S2**

Comment ne pas apprendre l'hémato : Physiopathologie hématologique	L. LHERMITTE	15h (6 x 2h30 ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un examen sur Theia qui consiste en un DTAS* de 36 questions prises de manière aléatoire dans une banque de données comportant environ 60% de QRM et 40% de QROC. (80%) + présence (20%) Session 2 : identique	1h	**30**	**S2**
Rencontrer un malade mental : la littérature au service de la rencontre.	A. REVAH-LEVY	14h (7 x 2h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de devoir maison (50%) + présence et participation (50%) Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un oral de synthèse sur l'année	- Session 2 : 30 min	**30**	**S2**
Représentation du corps	R. KHONSARI	15h (12h CM + 1 ½ journée de 3h réservée à la séance d'examens) Commun au DFGSM2	Session 1 : une épreuve sous forme d'un oral (possible binôme ou en trinôme) + questions. Session 2 : identique	15 min	**15**	**S2**
Sémiologie aux urgences adultes et pédiatriques	P. PLAISANCE U.MEINZER	15h (8 x 1h30 CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de QI . Session 2 : identique	1h	**33**	**S2**
Vulnérabilité en santé	J.KIVITS	15h (1 x 3h CM + 10 x 2h ED) Commun au DFGSM3 + L3 SIAS (15 étudiants)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral par étudiant, (possible en binôme) et questions. Session 2 : 1 épreuve sous un rapport écrit.	15 min	**7**	**S2**

**DTAS Dossier Tirage au Sort*

B- APPRENTISSAGE AUX CENTRES DE SIMULATION

La formation dispensée en centre de simulation au DFGSM3 comprend :

- Les Ateliers relation médecin malade : « Premier contact patient » et « Jeux de Rôle » (possiblement sur un autre site facultaire que le centre de simulation)
- AFGSU entrant dans le cadre de l'UE Urgences
- Formation aux gestes techniques : ponctions pleurale, d'ascite, articulaire, veineuse, artérielle, lombaire ; suture

Ces formations sont obligatoires et validées par la présence en session 1
Les seules absences justifiées, ouvrant la possibilité d'une validation en session 2, sont les absences pour les raisons suivantes :

- arrêt maladie (certificat demandé)
- hospitalisation (bulletin de situation demandé)
- décès d'un proche (certificat de décès demandé)

Les ateliers se déroulent dans le cadre du règlement de fonctionnement de la plateforme en annexe.

C- SERVICE SANITAIRE (SESAN)

Il a pour objectif d'initier les futur(e)s professionnel(e)s de santé aux enjeux de la prévention primaire.

Plusieurs thématiques peuvent être abordées dont l'alimentation, l'activité physique, les addictions et la santé sexuelle, intégrant la contraception et la prévention des IST (liste non limitative).
Le service sanitaire comporte des ED et/ou CM et un MOOC sur la formation aux bases de la prévention primaire et de la démarche de santé publique permettant la préparation de l'étudiant à une démarche de prévention au semestre 2 dont les modalités seront précisées à la fin du semestre 1.
Le Service sanitaire est obligatoire pour tous les étudiants en médecine de l'UFR. La présence de l'étudiant à l'ensemble des ED et/ou démarche de prévention est obligatoire de même que la visualisation du MOOC.
L'ensemble du service sanitaire sera crédité de 6 ECTS en lien avec les thématiques du service sanitaire. Il donnera lieu à la délivrance d'une attestation spécifique. Les modalités d'un éventuel rattrapage d'un service sanitaire non validé par un étudiant seront discutées en jury en lien avec les responsables pédagogiques.

Le SESAN valide l'UE libre obligatoire du DFGSM3.

D- STAGES

Les étudiants de DFGSM3 réalisent deux stages :

- Un stage médico-technique, sous la forme de 5 séances d'une ½ journée au premier semestre, par rotation dans des structures exerçant des disciplines non uniquement cliniques (Microbiologie – Biochimie – Génétique – Immunologie – Hématologie – EFS – Pharmacie – Radiologie – Médecine Nucléaire – Explorations fonctionnelles – Hormonologie – Biologie de la reproduction – Anatomie Pathologique…). La validation du stage se fait sur la seule présence. Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmis selon les modalités indiquées par le Service Scolarité avant le XX/MM/YY, délai de rigueur, pour validation en session 1.

- Un stage d'immersion (pré-externat), au semestre 2, sous la forme de 2 stages de 8 semaines à mi-temps (5 demi-journées par semaine). Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmis au service de la scolarité au plus tard le premier jour des examens du S2 pour validation en session 1.

Pour assurer la continuité de la pratique clinique, en cas de redoublement, le stage clinique d'immersion, même validé, devra obligatoirement être suivi pour la validation de l'année de DFGSM3.

La validation du « Stage immersion Semestre 2 4 ECTS » pour l'ensemble des étudiants comprend 3 notes comptant chacune pour 1/3 de la note finale : note de stage d'immersion 1, note de stage d'immersion 2 et note d'ECOS de sémiologie de fin de DFGSM3. La validation de cette UE repose sur la présence obligatoire aux trois composantes (stage 1, stage 2, ECOD) et l'obtention d'une note globale moyenne ≥10/20. Il n'est pas prévu de session de rattrapage de l'ECOS.

Pour les étudiants passeréliens de DFGSM3, la validation du « Stage Sémiologie Semestre 1 (équivalent G2) 4 ECTS » se fait sur la présence et la participation aux 4 à 5 séances de sémiologie dédiées à leur parcours.

Le stage est obligatoire. Tout justificatif d'absence en stage doit parvenir à la scolarité, dans les 48 heures suivant l'absence, pour être prise en compte (arrêt de travail, certificats médicaux…). Les responsables de stage doivent être informés de l'absence en stage.

1- DISPOSITIONS PARTICULIERES

A- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS EN DOUBLE CURSUS ET AUX ETUDIANTS ERASMUS « SORTANTS »

Elles concernent de droit les étudiants régulièrement inscrits en cursus Médecine-Sciences (École de l'Inserm) et Médecine-humanités (ENS) et les étudiants Erasmus « sortants ». En cas de double cursus autre, l'étudiant souhaitant bénéficier de ces aménagements doit se signaler au Service Scolarité de son année avant le 30 septembre, pour validation de l'éligibilité à ces dispositions dérogatoires par le directeur de l'UFR ou son représentant.
Les dérogations accordées sont les suivantes :

- Dispense d'UE d'anglais
- Choix du terrain de stage d'immersion, dans la limite des places ouvertes sur le terrain : les étudiants Erasmus sortants ne sont pas dispensés du stage d'immersion pour les sessions correspondant à la période où ils sont en France
- Nombre de séances de stage médico-technique réduit à 3 séances
- Participation aux ED non obligatoire

Les étudiants en double-cursus doivent obligatoirement suivre et valider le SESAN. Les étudiants Erasmus doivent valider la partie du SESAN correspondant à la période où ils sont en France (dispense totale en cas d'Erasmus d'un an).

B- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS PASSERELLE

Les étudiants admis directement en DFGSM3 par passerelle bénéficient d'un programme de formation spécifique, prenant la forme d'un contrat pédagogique. Les étudiants ont été informés lors de leur admission par passerelle que l'entrée directement en DFGSM3 était conditionnée à l'acceptation de ce contrat. En cas de refus, les étudiants éligibles à la passerelle DFGSM3 intègrent l'UFR de Médecine en DFGSM2.
Le contrat pédagogique prévoit un programme de formation particulier, regroupant des matières du DFGSM2 et DFGSM3. Ci-dessous la liste des UE, stages et formations obligatoires du DFGSM2 et DFGSM3 à valider pour pouvoir valider le DFGSM et intégrer le DFASM1. Les UE, stages et formations

dont les étudiants sont dispensés sont indiqués ici à titre d'information.

Contrat pédagogique des étudiants passerelles arrivant directement en DFGSM3 hors L.AS3

Formations à valider (60 ECTS) :

UE Pneumologie (G2) 3 ECTS
UE Cardio-vasculaire (G2) 3ECTS
UE Digestif (G2) 5 ECTS
UE Hematologie (G2) 3 ECTS
UE DevReproGyn (G2) 3 ECTS
UE Neuro sensoriel (G3) 3 ECTS
UE Revêtement cutané (G3) 2 ECTS
UE Cancérologie (G3) 3 ECTS
UE Uro-Néphro (G3) 4 ECTS
UE Neuropsychiatrie (G3) 6 ECTS
UE Agents infectieux (G3) 4 ECTS
UE Locomoteur (G3) 3 ECTS
UE Atelier relation médecin malade (G3) 2 ECTS
Urgence AFGSU (G3) 3 ECTS
Service Sanitaire (SESAN G3) 6 ECTS
Stage Sémiologie Semestre 1 (G2) 3 ECTS
Stage immersion Semestre 2 (G3) 4 ECTS
Ateliers simulation sémiologie

Formations dont l'étudiant est dispensé :

UE BCT (G2)
UE BCBGM (G2)
UE Immunologie (G2)
UE Sémiologie (UE G2)
UE Imagerie (G2)
UE Pharmacologie générale (G2)
UE Endocrinologie (G2)
UE Epidémio Biomed LCA (G3)
UE Anglais (G2)
UE Anglais (G3)
UE Ethique (G3)
UE Santé numérique 2 ECTS
UE ACPP (G3)
UE libre obligatoire (initiation au PIR) (G2)
UE Médecine & Santé environnementale (G2)
Stage médico-technique (G3)
Stage infirmier (G2)
Stage sémiologie G2 du semestre 2

Formations à valider (60 ECTS) :

UE Agents infectieux (G3)
UE Pneumologie (G2)
UE Cardiologie (G2)
UE Digestif (G2)
SOUS-UE Gynécologie (G2)
UE Neuro sensoriel (G3)
UE Revêtement cutané (G3)
UE Cancérologie (G3)
UE Uro-Néphro (G3)
UE Neuropsychiatrie (G3)
UE Urgence AFGSU (G3)
UE Locomoteur (G3)
UE Psychologie médicale (G3)
SESAN Service Sanitaire (G3)
Stage Sémiologie Semestre 1 (G2)
Stage immersion Semestre 2 (G3)

Dispenses accordées sur le programme de DFGSM3 :
UE Epidémio Biomed LCA (G3)
UE Anglais (G3)
UE Génétique Médicale (G3)
UE Ethique (G3)
UE ACPP (G3)
Stage médico-technique (G3).

Le rattrapage du stage de sémiologie « semestre 1 du DFGSM2 » bénéficie d'une organisation aménagée par rapport aux autres étudiants de DFGSM2. Ainsi, les étudiants bénéficient de 5 séances de stage de 4 heures entre début novembre et fin décembre. Le CCA spécifiquement mobilisé pour ces étudiants balaiera les objectifs du programme de sémiologie de DFGSM2 et effectuera donc 2 séances de cardiologie/pneumologie, 1 séance de neurologie, 1 séance pour l'appareil locomoteur et 1 séance pour le système digestif et l'examen endocrinien. Les CCA impliqués dans cet enseignement spécifique sont ceux de spécialité transversale, à l'aise dans l'enseignement de la sémiologie générale.

Les étudiants dispensés d'anglais en DFGSM2 verront leur dispense automatiquement reconduite en DFGSM3. Aucune autre dispense n'est prévue pour ces étudiants.

C- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS REDOUBLANTS

Crédits de DFASM1 pour les étudiants redoublant le DFGSM3 en 2023-2024

Les étudiants redoublant le DFGSM3 se voient donner la possibilité de suivre et valider au maximum 3 UE obligatoirement de trois pôles différents de DFASM1 et/ou les UE hors pôle du DFASM1 sans dépasser les 7 UE à travailler sur l'année (cumul des UE à repasser au titre du redoublement DFGSM3 + UE en crédits de DFASM1).

Les UE du DFASM1 validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFASM1. Les UE obligatoires prises en crédit ne peuvent pas appartenir au même pôle d'enseignement. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE choisies en crédit dans l'année n+1 est compatible avec le planning

d'enseignement de l'année n où il est régulièrement inscrit. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires du DFGSM3.

Pour l'inscription au parcours optionnel de DFASM1 (ECO) au titre des crédits, l'inscription se fera après la campagne d'inscription du DFASM1, sur les places restantes disponibles après le choix des étudiants inscrits administrativement en DFASM1.

La validation en crédit d'UE du T1 de DFASM1 en DFGSM3 est possible en session 1 si l'étudiant n'a pas d'UE du DFGSM3 à valider au S1, en session 1 au T3 si l'étudiant n'a pas d'UE du DFGSM3 à valider au S2 et a validé toutes les UE du DFGSM3 au S1. En dehors de ces situations, l'étudiant peut valider en crédit la ou les UE de DFASM1 en session 2 s'il n'a pas d'UE du DFGSM3 à valider en session 2. La validation en crédit de module d'approfondissement obligatoire (MOA) du DFASM1 en DFGSM 3 n'est pas autorisée.

Capitalisation pour les étudiants redoublant le DFGSM3

Les étudiants redoublants gardent le bénéfice, s'ils ont été validés, des UE d'enseignement théorique, des ateliers de simulation, de l'AFGSU, du stage médico-technique et du SESAN. Les sous-UE ne sont pas capitalisables. Ainsi, un étudiant redoublant devra repasser l'intégralité des UE qu'il n'a pas validées lors de l'année universitaire précédente. Pour assurer la continuité de la pratique clinique, le stage d'immersion, même validé, devra obligatoirement être suivi pour la validation de l'année de DFGSM3.

2- EVALUATION DES CONNAISSANCES – MODALITES

Présentation générale

L'évaluation des connaissances se fait sous la forme d'examens terminaux ou de contrôles continus, au cours de deux sessions administratives, la session 2 constituant la session de rattrapage des UE non validées en session 1.
La session 1 s'organise en deux semestres. Le premier semestre ne comprend qu'une période d'examen, qui se tiendra en décembre. Le deuxième semestre comprend deux périodes d'examens, une à mi-semestre (Mars) et une en fin de semestre (Mai). Chaque semestre fait l'objet d'un jury, qui se réunit pour valider l'ensemble des résultats obtenus au cours du semestre. Les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE de session 1 sont autorisés à passer les épreuves ou sous- épreuves de session 2 qui se tiendront sur une seule période fin juin – début juillet.
A l'issue des examens de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats de cette session et définir l'admission globale à l'année de formation.
Les délibérations du jury (notes et décisions de validation) sont communiquées aux étudiants après la tenue de chaque jury. Chaque UE du tronc commun est validée séparément. Les UE ne se compensent pas entre elles mais sont capitalisables en cas de redoublement du DFGSM3. L'UE libre obligatoire est également capitalisable.

Le jury de session 1, semestre 1 se tiendra dans la période du XX/MM/YY.
Le jury de session 1, semestre 2 se tiendra dans la période du XX/MM/YY.
Le jury de session 2 se tiendra dans la période du XX/MM/YY.

➢ LA CONVOCATION

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

Format d'évaluation

La formalisation du sujet d'examen se fait sous la responsabilité des coordinateurs d'UE. Il prend la forme de questions isolées (QROC, QCM, QROL, Zonage, Question à meilleure réponse) ou de Dossiers Progressifs (DP) clinico-biologiques regroupant plusieurs questions. Les épreuves devront comprendre au minimum une question ouverte par sous-épreuve (au minimum une QROL ou plusieurs QROC).
L'évaluation repose sur le contenu pédagogique du référentiel, mais peut prendre la forme d'exercices appliqués tels qu'ils peuvent être abordés lors des enseignements.

Correction des épreuves - Jury

La correction des épreuves et la transmission des notes du contrôle continu à la scolarité se fait sous la responsabilité des responsables d'UE qui transmettent leurs notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque semestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le directeur de l'UFR ou son assesseur et comprend les responsables de chaque UE, les responsables d'année, le président de la commission de pédagogie ou son représentant. La composition du jury fait l'objet d'un arrêté signé du doyen de la Faculté de Santé. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence à posteriori. En cas de procédure disciplinaire décidée par le jury, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1

Une UE avec SOUS-UE est validée d'emblée (pré jury) à la session 1 en cas de note à chaque SOUS-UE hors sémiologie supérieure ou égale à 10/20 ET de note à la sous-UE comprenant la sémiologie supérieure ou égale à 12/20.

En ce qui concerne l'UE8 Neuro-psychiatrie, les notes de toutes les SOUS-UE sont examinées au second semestre.

Une UE évaluée en un seul bloc (sans SOUS-UE) est validée d'emblée (pré jury) à la session 1 en cas de note supérieure ou égale à 10/20.

L'UE d'Anglais est validée d'emblée en cas de note globale supérieure ou égale à 10/20.

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la participation effective aux ED et les éventuelles notes obtenues aux tests lors des ED, et prend, pour chaque UE concernée, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO)* ou d'admission par décision de jury (ADJ).

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages, des ateliers de simulation, du SESAN et des UE qu'il devait passer en session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les matières RENO s'il le souhaite. Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

A l'issue du jury

Pour les UE avec SOUS-UE, en cas d'invalidation à la session 1, l'étudiant repasse en session 2 les SOUS-UE auxquels il a eu une note inférieure à 10/20 (12/20 pour les SOUS-UE comprenant la sémiologie). Pour l'UE d'anglais,

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2

La validation pré-jury des examens de session 2 suit les mêmes règles qu'en session 1.

La validation en session 2 des 3 ateliers de simulation (Ateliers relation médecin malade, AFGSU, ou gestes techniques) pour les étudiants n'ayant pas pu assister à la totalité des séances d'un atelier et ayant déposé un justificatif d'absence valide repose, pour chacun des ateliers non validés, soit sur la présence à des ateliers de rattrapage, soit sur l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à une épreuve de connaissances de 20 questions isolées en 30 minutes.

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la présence effective aux ED. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ). Les UE validées sont définitivement acquises (capitalisables).

Les déclarations individuelles de difficultés des étudiants sont portées à la connaissance du jury et peuvent faire l'objet de mesures d'accompagnement.

Consultation des copies et accès à la correction

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. ATTENTION : seules les notes mentionnées sur le PV de jury sont officielles. Une correction détaillée des épreuves sera mise à disposition des étudiants.

Validation d'année

A l'issue de la session 2, sont autorisés à s'inscrire en DFASM1 les étudiants ayant validé toutes les UE et formations obligatoires du DFGSM3. Les étudiants ne peuvent pas s'inscrire en année supérieure s'ils n'ont pas validé l'ensemble des UE, stages et formations. Pour les étudiants ayant pris des crédits, la validation des UE du DFASM1 auxquelles ils sont inscrits n'est pas obligatoire pour l'inscription en DFASM1.

Validation de cycle DFGSM

Le cycle de DFGSM est validé uniquement si l'ensemble des UE, stages et formations obligatoires de DFGSM2 ET DFGSM3 sont validées.

Université Paris Cité

Règlement des études et des examens, approuvé
par le Conseil pédagogique et le Conseil de Gestion de l'UFR le 15/05/2023
par la Commission formation de la faculté de Santé le XX/MM/YY

Le Doyen de la Faculté de Santé
Alain CARIOU

Université Paris Cité

ANNEXE 1

CHARTE SIMULATION ETUDIANTS
Année universitaire 2023-2024

1. Préambule

La présente charte a pour objectif de définir un socle réglementaire concernant les modalités d'organisation des séances de simulation au sein des centres de simulation en santé rattachés à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris Cité et qui s'inscriront dès la rentrée universitaire 2023-2024 dans le Département de simulation de santé de la faculté de Santé.

Les ateliers de simulation sont obligatoires et font partie intégrante de la formation initiale des étudiants en médecine. Les formations en simulation sont donc soumises aux mêmes règles d'obligation de présence que les stages hospitaliers.

Par ailleurs, les étudiants s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de respect des lieux et du matériel, définies par l'équipe administrative et technique des centres de simulation.

2. Sites de l'enseignement

Les enseignements se déroulent sur les 2 centres de simulation en santé rattachés à l'Université de Paris Cité :

- le centre de simulation Paris Nord (site Pajol), situé 20 quater rue du Département, 75018 Paris
- le centre de simulation Paris Centre (site Campus Saint-Germain), situé au 45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris

3. Organisation générale des enseignements

Les convocations seront transmises aux étudiants par la scolarité. Celles-ci comporteront l'intitulé de la formation, la date et l'heure de convocation ainsi que le lieu de l'enseignement.

Les étudiants sont convoqués 30 minutes avant le début de l'enseignement et doivent impérativement arriver au plus tard 15 minutes avant le début de la séance. Les étudiants qui se présenteraient après le début de la séance se verront refuser l'accès à l'intégralité de la formation prévue ce jour et seront considérés comme absents.

Les étudiants doivent s'assurer d'émarger les feuilles de présence avant le début de la séance de simulation. En cas d'absence, l'étudiant devra systématiquement transmettre dans les 48h un justificatif à son gestionnaire de scolarité (certificats médicaux…). Aucun rattrapage de la séance ne sera mis en œuvre. Les absences injustifiées pourront donner lieu à une invalidation de la formation pratique (cf règlement des études).

4. Contenu de la formation

En amont de certaines séances, un support pédagogique type vidéo, fichier texte, ou un lien vers un cours en particulier, sera transmis par la scolarité pour préparer l'enseignement. Les étudiants devront avoir accédé à ce contenu avant d'assister à la formation.

Les séances débuteront par un briefing ayant pour but de préparer les étudiants à la formation à venir (déroulé pratique, rôle, contenu pédagogique, présentation des intervenants).

5. Évaluation de l'enseignement par les étudiants

A l'issue de chaque séance, un questionnaire d'évaluation de la séance sera impérativement renseigné par les apprenants avant de quitter la plateforme de simulation. Ces questionnaires s'effectuent en ligne et sont accessibles via un lecteur de QR codes : logiciel de lecture QR code à télécharger sur son smartphone ou via Snapchat. Un prêt de tablette pourra être réalisé auprès de l'équipe administrative ou technique du centre de simulation, pour les étudiants n'ayant pas le matériel nécessaire pour renseigner le questionnaire.

Université Paris Cité

ANNEXE 2

REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS DU PARCOURS D'INITIATION A LA RECHERCHE (PIR)

Année universitaire 2023-2024

Les étudiants inscrits dans les années d'études allant du DFGSM2 au DFASM3 ont la possibilité d'effectuer un parcours d'initiation à la recherche (PIR) parallèlement à leurs études médicales. Ce parcours donne lieu, après validation des 4 UE recherche du PIR, à une attestation de validation des UE du PIR pouvant donner accès à une candidature à un Master 2.

L'organisation du PIR implique les 3 UFR de la Faculté de Santé de l'Université de Paris.

Le parcours recherche proposé aux étudiants en Médecine est composé de 4 UE recherche : une UE obligatoire (S1) et 3 UE optionnelles au choix (S2 à S4).

Après la réalisation de l'UE de S1 obligatoire, les étudiants de DFGSM2 ayant choisi de poursuivre le PIR, choisiront une UE du PIR (S2) sur le second semestre de DFGSM2.

Les étudiants poursuivant le PIR devront choisir en DFGSM3 deux UE (S3 et S4) du PIR.

La validation d'UE optionnelles du PIR remplace la validation d'ECO (une UE pour un ECO).

Les enseignants responsables du PIR sur l'UFR de Médecine sont les Professeurs Franck Pagès, Hélène Cavé, et les Dr Carine El Sissy et Yoann Vial.

Ce règlement des études constitue une annexe des règlements des études des années DFGSM2 et DFGSM3.

A. MODALITES D'ENSEIGNEMENT

Les unités d'enseignement (UE) recherche sont organisés en parcours thématiques reprenant globalement les mentions de M2, afin d'aider les étudiants à faire des choix cohérents et faciliter leur orientation vers leur futur M2.

Certains parcours se subdivisent en itinéraires qui réalisent des regroupements d'UE thématisées.

Chaque UE du PIR valide 6 ECTS (à l'exception des UE validant 3 ECTS « Méthodes en évaluation des risques environnementaux » et « Bases de données pour la santé » de l'itinéraire risque et sécurité sanitaire du parcours de santé publique).

Les enseignements pourront se réaliser en amphithéâtre, en salle d'ED ou de TP, en présentiel ou en distanciel, à la discrétion des responsables des UE.

Des contrôles continus peuvent être réalisés et compteront jusqu'à 100% de la note finale

Certains enseignements pourront être réalisés selon un mode virtuel sur une plateforme dédiée (ex Labster). La validation des acquis pourra donner lieu à l'obtention d'ECTS.

Des schémas récapitulatifs des parcours proposés avec les fiches détaillant le contenu de chaque UE sont disponibles sur la page Moodle du PIR recherche https://moodle.u-paris.fr/course/view.php?id=14785)

L'étudiant ayant validé le PIR pourra ensuite candidater l'année suivante ou lors d'une année ultérieure à un M2.

B. MODALITES D'INSCRIPTION AUX UE DE RECHERCHE

La date d'ouverture des candidatures sera communiquée aux étudiants au minimum 15 jours avant l'ouverture des candidatures.

Les listes des étudiants admis dans chaque UE sont portées à la connaissance des étudiants et des

enseignants une semaine avant le démarrage des enseignements.

Aucune inscription dans les UE de recherche ne sera autorisée en dehors des listes établies lors du jury d'admission, sans l'accord préalable des enseignants responsables du PIR de l'UFR de Médecine Un étudiant qui n'aura pas annulé son inscription dans une UE dans les 5 jours ouvrés suivant la publication des listes sera considéré comme inscrit et devra se présenter aux enseignements et aux examens.

Un étudiant ne peut s'inscrire qu'à une UE recherche par semestre

Les étudiants du DFGSM2 peuvent candidater sur les UE de recherche du second semestre (S2) lors des préinscriptions qui sont organisées via internet mi-décembre.

Cette candidature n'est pas conditionnée par la réussite de l'UE du S1.

L'inscription de l'étudiant à une UE sera fonction des capacités d'accueil de chaque UE. L'inscription à une UE est clôturée lorsque la capacité d'accueil maximale des étudiants dans l'UE est atteinte.

Les étudiants du DFGSM3 peuvent candidater sur les UE de recherche de 1er et 2nd semestre (S3-S4) lors de préinscriptions qui sont organisées *via* internet.

Chaque étudiant prononcera ses vœux priorisés.

L'acceptation des étudiants est faite par les responsables de parcours en fonction des capacités d'accueil de chaque UE, du S2 validé et de la cohérence globale du parcours (S2 puis S3-S4).

Si aucun des choix de l'étudiant ne peut être satisfait, d'autres UE lui seront proposées

C. STAGE DU PARCOURS RECHERCHE

Pour répondre à l'exigence de certains Master 2 ou à la volonté de l'étudiant d'acquérir une première expérience en laboratoire de recherche, un stage de recherche pourra être réalisé à la convenance et à l'initiative de l'étudiant en fin de DFGSM2 ou 3, ou plus tard.

En effet, faire un stage dans une unité de recherche peut être un prérequis pour être accepté dans certains M2 (ex, Magistère Européen de Génétique).

Ce stage à temps plein sera d'une durée de 8 semaines et sera d'une durée totale inférieure à 309 heures. Il doit se faire dans un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST).

Le stage permet d'acquérir 12 ECTS. Ces ECTS sont ajoutés à ceux obtenus par la validation des 4 UE recherche comptant chacune pour 6 ECTS.

- **Avant le stage**

Le choix du laboratoire d'accueil et le sujet de stage doivent être validés au préalable par un enseignant référent choisi parmi les responsables du parcours thématique du candidat.

Une liste non exhaustive des laboratoires d'accueil est disponible sur le site internet de la Faculté de médecine. Les étudiants effectuant un stage en laboratoire doivent remplir une convention de stage prévue à cet effet et disponible sur le site de l'Université.

La convention doit être déposée à la scolarité avant le stage en précisant le thème du projet de stage.

Un stage à l'étranger est possible, dès lors qu'il est réalisé dans un laboratoire validé par l'un des responsables de parcours ou du PIR.

- **Après le stage**

Le responsable ou maitre de stage du laboratoire d'accueil remplit une fiche d'évaluation qu'il communique à la scolarité avec copie au responsable du parcours recherche.

Le stagiaire rédige un mémoire de 5 pages (hors page de garde et bibliographie) en français ou anglais (à transmettre à l'examinateur qui sera désigné début septembre, avec copie à la scolarité et au responsable du parcours recherche) et présentera son travail à l'oral en 5 minutes avec support (5 diapositives maximum) devant un jury lors d'une session organisée fin septembre.